

La survivance ne fait plus aujourd'hui le moindre doute. Ce fait établi et reconnu, passons à l'identité, question qui, au premier abord, peut sembler plus complexe ; mais qui, au fond, est encore plus claire que la précédente.

De nombreux Louis XVII se sont présentés pour revendiquer le nom de Bourbon, et les droits au trône. On a reconstitué l'état-civil de tous — excepté d'un seul : Naundorff. Tous étaient ou fils, ou neveu, ou parent ou allié de quelques-uns des personnages ayant eu des rapports avec le Temple, au temps où l'enfant royal y était prisonnier. Il est évident que leur mémoire avait dû enrégistrer des bribes de renseignements dont ils tentèrent plus tard de tirer parti pour les besoins de la cause. Néanmoins, dès l'apparition du premier, la Restauration sentit le besoin de parer aux réclamations que ne pouvait manquer d'élever le véritable Louis XVII. Elle se donna le facile plaisir d'inventer de faux Dauphins afin de pouvoir facilement les confondre et de ruiner ainsi par avance les assertions du fils de Louis XVI. Parmi ces aventuriers, trois seulement méritent qu'on retienne leur nom : ce sont Riche-mont (que crut un instant reconnaître la veuve Simon), Hervagault et Mathurin Bruneau. A tous trois, on fit un procès ; convaincus d'imposture, ils furent traités selon leur mérite (du moins, en apparence, car Mathurin Bruneau se retrouve, plus tard, à Cayenne, vivant d'un emploi dans l'administration coloniale, alors qu'un prisonnier quelconque était interné sous son nom au Mont St-Michel où il mourut, ce qui permet aux gardiens successifs de la célèbre prison de se faire des revenus en montrant le crâne du prétendu imposteur, aux visiteurs.

J'entends qu'ici même, au Canada, un autre prétendant connu sous le nom d'Eléazar Williams aurait revendiqué, lui aussi, la qualité de fils de Louis XVI, aidé par sa ressemblance avec la famille de Bourbon ; que ce personnage a longtemps

vécu à Caughnawaga, parmi les Iroquois, et qu'à son passage au Canada, le prince de Joinville (fils de Louis-Philippe) aurait longtemps conversé avec lui ; qu'une correspondance se serait engagée entre eux et que Joinville aurait demandé à Williams, une renonciation à ses droits au trône de France, renonciation que Williams aurait fièrement refusée. Cette histoire prouve, quelle que soit l'opinion au sujet de ce personnage, qu'en tout état de cause, la famille de Louis-Philippe savait, à n'en pas douter, que Louis XVII n'était pas mort au Temple, puisqu'un fils de France demandait à celui qu'il supposait pouvoir être son cousin, de légitimer par une renonciation l'usurpation de Louis-Philippe.

On avait jugé et condamné Riche-mont, Hervagault et Mathurin Bruneau ; on ne jugea pas Naundorff. Non. On se contenta de lui refuser tout débat public ; sa sœur, la duchesse d'Angoulême refusa opiniâtrement de le voir. Elle qui avait consenti à voir les autres ! elle qui avait dit à Lyon, au maire de St-Rambert qui lui touchait un mot de Louis XVII : "Je n'ai pas eu de nouvelles depuis sa sortie du Temple." Elle qui, dans un moment d'attendrissement, avait joint ses supplications auprès de Louis XVIII "à celles du duc de Berry" ; et qui répondait à M. de St-Didier chargé par le duc de Normandie, d'offrir la cession de ses droits au duc de Bordeaux : "Mais, Monsieur, il est marié. Et ses enfants?" — On vola tous les papiers du malheureux Prétendant et... on le conduisit hors de France. C'était assez prouver la crainte qu'on avait de lui. De plus, des attentats contre sa vie furent perpétrés, tant en France qu'à l'étranger. Aucun des autres Prétendants n'avait eu les honneurs d'un aussi "royal" traitement. On tenta de le déshonorer par des accusations criminelles, dont heureusement il put sortir indemne. Et finalement, ne pouvant vaincre sa constance, ni le prendre en contradiction avec lui-

même, on le supprima en l'empoisonnant.

Pendant soixante ans, l'infortuné duc de Normandie, demeuré Louis XVII pour les fidèles de la légitimité, a subi toutes les vicissitudes, expérimenté toutes les injustices, connu toutes les privations. Rien n'a manqué à son auréole de martyr, pas même la pureté d'une vie sans tache. Enfant, il a été dépossédé de ses droits et de son nom par le mensonge des diplomates européennes. Trois grandes puissances : l'Angleterre, l'Autriche et la Prusse ont été les complices de l'injustice, maintenant séculaire commise contre Louis XVII.

Pitt et Castlereagh pour l'Angleterre, Thugbut pour l'Autriche et le prince de Hardenberg pour la Prusse, ont, de concert, immolé les droits légitimes de l'orphelin du Temple à la coupable ambition de Louis XVIII, duquel ils attendaient de grands avantages pour leurs pays respectifs, puisqu'ils le tenaient en leur puissance par la connaissance de l'existence de son neveu, existence qui faisait de lui un simple usurpateur.

...Mais l'identité, me direz-vous?... Nous y voici :

De cette identité, les preuves sont multiples et convaincantes.

Louis XVII (en la personne de Naundorff) a été reconnu après des expériences répétées par Mme de Rambaud, jadis première femme de chambre du Dauphin, depuis sa naissance jusqu'à sa réclusion au Temple, le 13 août 1792. Or, ayant bercé l'enfant royal, cette dame connaissait toutes les particularités le concernant, y compris les signes que portait son corps. Ces signes qu'on peut assimiler à une "marque de fabrique", peuvent se trouver séparément chez des individus différents, mais s'ils se rencontrent tous chez un même individu, il faut bien que cet individu soit celui qu'il dit être. Le Dauphin portait sur le corps des signes naturels et inimitables : 1° le col court et ridé d'une façon toute spéciale. 2° une sorte d'excroissance, en forme de fraise sous le té-